

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 25 juin 2007****Présents**

François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART (départ à 9h45), François RACHLINE, Maxime SAADA.

Gwénolé BUCK, Aude VIDAL, Rémi BENSOUSSAN, Marthe POMMIE, Mara DOBRESCU, Frédéric BRIGAUD, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN (procuration à Bruno MAQUART), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à Michel PEBEREAU).

Margarete STURM-FOUCAULT (procuration à Myriam DUBOIS-MONKACHI).

Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François RACHLINE), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à François RACHLINE), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Annie THOMAS (procuration à Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Estelle FRISQUET

Jean-Michel CARLO

Florence DANTON

Sylvie CESARINE

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice de la communication,

directeur de l'Ecole de la communication,

chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,

responsable du contrôle de gestion à la DES,

chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,

représentante du recteur,

assistante de Laurent BIGORGNE.

\*\*\*\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Création de l'Ecole de la communication de Sciences Po.            | p. 2  |
| II.  | Dispositif transitoire pour l'admission à bac+1 pour l'année 2008. | p. 6  |
| III. | Bilan de l'aide sociale pour l'année universitaire 2006-2007.      | p. 9  |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 29 mai 2007.  | p. 14 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                 | p. 14 |

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2007**

La séance est ouverte à 8h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

**I. CREATION DE L'ECOLE DE LA COMMUNICATION DE SCIENCES PO**

*a) Exposé*

Laurent BIGORGNE remercie les membres du Conseil de Direction et de la Commission paritaire qui ont assisté aux différents groupes de travail. La création d'une école de la communication à Sciences Po a été longuement débattue lors de la précédente séance du Conseil, sur la base d'un certain nombre de groupes de travail qui s'étaient déjà tenus. Cela a permis de retravailler et d'affiner le projet présenté aujourd'hui. Il remercie particulièrement les représentants des élèves pour leur esprit de dialogue et de débat à cette occasion.

Plusieurs documents figurent dans le dossier envoyé aux membres du Conseil. Le premier est un document de réflexion autour de la création d'une école de la Communication. C'est ce document qui avait donné lieu à débat lors de la précédente séance. Depuis cette séance, le travail de concertation s'est poursuivi et la semaine dernière, la Commission paritaire a approuvé ce projet à l'unanimité. Les membres du Conseil avaient posé un certain nombre de questions concernant cette école de la communication. Ils souhaitaient observer le premier déploiement de la maquette pédagogique sur les deux années de l'école. Le dossier comporte cette maquette pédagogique, ainsi qu'une première liste indicative de tous les enseignants et praticiens qui ont donné leur accord pour participer à l'animation pédagogique de l'école. Le Conseil avait également interrogé la direction sur la politique des tronc commun et de l'enseignement des langues vivantes au sein de l'école. Là aussi, les discussions ont permis d'élaborer un projet qui tienne compte de la nécessité de permettre aux élèves, qu'ils viennent des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po ou de l'extérieur, de s'approprier ce qui fait la singularité de Sciences Po. La maquette comportera donc un enseignement de politique des sciences et civilisations, qui sera confié à Bruno Latour et qui irriguera l'école au titre des enjeux politiques, un module d'économie, un enseignement d'espace mondial ou un autre enseignement de tronc commun pour les élèves qui viendraient du 1<sup>er</sup> cycle. S'agissant des langues vivantes, l'anglais sera central pour tous les étudiants. Plusieurs cours seront proposés : à la fois des cours de mise en situation professionnelle en anglais et des cours d'anglais qui seront partagés avec les autres élèves de l'Institut. En outre, tous les élèves qui le souhaiteront pourront suivre une deuxième langue vivante.

Les membres du Conseil avaient également interrogé la direction sur la population étudiante de l'école de la communication. Ce secteur professionnel n'a certes pas la même problématique que celui du journalisme, qui avait nécessité qu'on regarde de très près les flux à l'entrée et à la sortie de l'école de journalisme. Pour cette dernière, 100% des élèves des deux premières promotions sont en activité, avec une forte part en CDI. Le souci des débouchés n'est pas le même pour le secteur de la communication. Il a donc été décidé que les élèves bénéficient simplement d'une orientation à l'entrée de l'école. Les élèves issus du 1<sup>er</sup> cycle se verront proposer un entretien d'orientation, mais ils resteront maîtres de leur choix d'entrer ou non dans l'école de la communication. S'agissant des élèves venant de l'extérieur, les procédures classiques d'admission en master s'appliqueront. Laurent Bigorgne attire l'attention sur deux documents figurant dans le dossier : un accord de partenariat avec l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs et un accord avec l'Ecole nationale supérieure des beaux arts de Paris, pour permettre à des diplômés de ces deux écoles de suivre le cursus de l'école de la communication de Sciences Po et

d'apporter une vision du monde et des savoirs que n'ont pas nécessairement les autres élèves de l'Institut.

#### *b) Questions et observations*

Rémi BENSOUSSAN se félicite que le groupe de travail ait permis d'évaluer et de discuter du projet d'école de la communication. Les échanges de vues constructifs entre les étudiants et l'administration ont permis d'avancer sur des points spécifiques. Il pense qu'il serait souhaitable d'associer les étudiants plus en amont lors de changements pédagogiques de cette importance, notamment au sein des commissions *ad hoc*. Si l'avis de professionnels est extrêmement important dans la décision de création de nouveaux cursus, les remarques des élus étudiants et enseignants peuvent également apporter beaucoup. Concernant la maquette, il demande si les cours de tronc commun seront les mêmes que ceux proposés dans les autres masters ou s'ils seront spécialisés pour l'école de la communication. Il demande s'ils pourraient être laissés au choix des étudiants au sein de chaque bloc. Par exemple, l'enseignement de politique des sciences et civilisations paraît très utile, mais il pense qu'on pourrait laisser le choix aux étudiants qui souhaiteraient suivre d'autres modules de tronc commun. C'est très important en termes de brassage entre les étudiants des différents masters et en termes d'ouverture intellectuelle. Il indique que l'UNEF se prononcera pour la création de l'école de la communication. Malgré la différence de désignations entre master et école, celle-ci ne revient pas sur la sélection à l'entrée à bac+3 pour les étudiants sortis de 1<sup>er</sup> cycle, et il se félicite des accords passés avec les écoles des arts décoratifs et des beaux arts.

Frédéric BRIGAUD remercie la direction au nom de Nouvelle Donne, notamment Laurent Bigorgne, pour avoir répondu aux préoccupations soulevées lors des groupes de travail. En ce qui concerne les tronc communs, un consensus s'est dégagé et il constate que les enseignements de pensée politique, de géopolitique et d'économie sont présents dans la maquette. Mais l'enseignement de politique des sciences et civilisations sera distinct du tronc commun d'enjeux politiques qui se trouve dans le master de Sciences Po. Il pense qu'il serait préférable que les étudiants de Sciences Po bénéficient d'une véritable unité des enseignements de tronc commun. Par ailleurs, les enseignements de sciences sociales seront organisés en ateliers. Il demande comment cela fonctionnera.

Christian LEQUESNE constate qu'un des objectifs de l'école est d'accueillir 30 à 50% d'étudiants étrangers, ce dont il se félicite. Il demande s'il y a d'autres formations concurrentes à cette école de la communication. Il sait qu'à Oxford, une école de la communication a été ouverte avec le soutien de l'agence Reuters. Par rapport à ce qui existe déjà, il demande si l'école de Sciences Po apporte une valeur ajoutée particulière.

Mara DOBRESCU remercie Laurent Bigorgne pour cette maquette très détaillée et très satisfaisante. Elle demande dans quel bâtiment se trouvera l'école de la communication et rappelle que plusieurs élus étudiants avaient souhaité qu'elle se trouve dans un espace qui ne soit pas isolé des autres étudiants de Sciences Po.

Vincent UHER indique que l'UNI se félicite de la mise en place de cette école, notamment pour des raisons liées à la professionnalisation et à la recherche d'excellence, comme il l'a indiqué en groupe de travail. Il souhaite qu'un premier bilan du fonctionnement de cette école soit présenté dans un an, afin de répondre en pratique aux questions soulevées en groupe de travail, notamment en ce qui concerne la technicité de la formation, la charge de travail et la question de savoir si l'apprentissage sur six mois sera véritablement un tremplin vers un CDI. Cela permettra également de voir comment la création de cette école pourra inspirer les transformations dans les autres masters, que ce soit au niveau de l'organisation administrative ou au niveau pédagogique. Par exemple, il se félicite de la mise en place d'un enseignement de tronc commun adapté à cette école et pense que cela pourrait être étendu à d'autres masters.

Michel PEBEREAU souligne que l'apprentissage ne débouche pas inévitablement sur un CDI. Il existe deux conceptions de l'apprentissage. L'une conduit à passer de l'apprentissage au CDI dans la même

entreprise, mais l'autre conception, que l'on s'efforce de développer à la demande des étudiants et des pouvoirs publics, consiste à faire de l'apprentissage comme une éducation préparant au premier emploi, sans qu'il y ait une continuité avec cet emploi.

Richard DESCOINGS répond à Rémi Bensoussan que si la direction entame une réflexion analogue sur d'autres écoles, les représentants des élèves pourront participer aux commissions de réflexion. Il précise que celles-ci sont totalement professionnelles. Les membres de ces commissions se réunissent pour trois à quatre séances de deux heures, ce qui est beaucoup pour les professionnels qui acceptent de venir. Il faudra que les élus étudiants gardent à l'esprit que les professionnels expliquent comment évoluent leurs métiers et leur secteur d'activité, mais que ce n'est pas en commission qu'on élabore les maquettes pédagogiques, qui relèvent de Sciences Po. Les commissions servent à voir ce que sont les métiers et les secteurs d'activité aujourd'hui, comment on peut faire de la prospective à cinq ou dix ans, et quels profils de diplômés seront recherchés dans cette perspective de long terme. Ensuite, le métier de Sciences Po et de toute université est de transformer ce qui a été indiqué en politique pédagogique interne. Il répond à Christian Lequesne qu'on trouve des écoles de communication dans un certain nombre d'universités, notamment aux Etats-Unis. Le marché français et européen est très fragmenté. Il y a des dizaines d'écoles de communication aboutissant à des niveaux de diplômes variés, souvent faibles. En France, la seule école qui sorte un peu du lot est le CELSA, qui a de bonnes relations avec les entreprises et qui est bien évalué par elles. Il y a aussi de nombreuses écoles d'attachés de presse, mais il s'agit essentiellement de communication au sens relations publiques et de l'organisation d'événements. Si des universités comme Oxford ou Sciences Po créent des écoles, c'est parce que c'est un secteur d'activité qui est en train de se transformer considérablement. L'organisation agences – annonceurs – achat d'espaces est en train de changer et plusieurs questions se posent. La première est de savoir ce que rapporte l'investissement dans différentes actions de communication. C'est une question importante pour les entreprises qui achètent des prestations de communication et ce n'est pas le point sur lequel les entreprises de communication répondent le plus aisément. Il faudra sans doute ajouter des programmes recherche aux strictes formation de cette école de la communication pour trouver des critères pertinents d'évaluation des campagnes de communication. La deuxième révolution est Internet. Les campagnes classiques continuent d'expliquer et les chaînes de télévision continuent de faire de la publicité, mais l'école de la communication ne sera pas principalement une école de la publicité. Surtout, Internet n'est pas simplement un instrument de plus, c'est une conception intellectuelle relativement différente de la communication. On en a beaucoup parlé en termes de communication politique pendant les campagnes électorales, mais cela dépasse très largement cela. Le fait d'envoyer une information sur Internet peut avoir des conséquences considérables en un temps extrêmement limité sans que rien soit maîtrisé.

Richard Descoings ajoute que la formation de cette école rappellera les fondamentaux en sciences sociales et humaines et sur la communication. Il ne s'agit pas d'aller jusqu'à en faire une école de l'éloquence, mais l'idée est bien de revenir aux fondamentaux : comment s'exprimer pour expliquer et convaincre. Il est important de donner aux élèves de cette école un véritable substrat en sciences sociales et non de se contenter de donner des techniques. La deuxième plus-value de l'école de la communication de Sciences Po est que la communication n'est pas à côté du politique, des administrations publiques ou des entreprises, mais à l'intérieur. On ne peut pas être un bon communicant si on ne s'est pas approprié les objets sociaux et les préoccupations essentielles des entreprises, des administrations publiques ou du politique. La communication n'est pas le rôle d'une direction de la communication. Les vraies politiques de communication institutionnelle sont de très haut niveau et sont stratégiques. Or, à l'exception peut-être du CELSA, les écoles de communication ne préparent pas réellement à cela. Sciences Po s'est posé des questions sur le nom de cette école. Pour que son objet soit immédiatement compréhensible en français et en anglais, il a été décidé de choisir un nom simple, même si le terme communication n'est pas toujours connoté de façon positive ; on lui associe souvent un peu de légèreté et de superficialité. Le pari qui est fait est de redonner à la formation en communication ses fondamentaux intellectuels et scientifiques pour montrer que ce sont de vrais métiers, ce qui suppose une vraie formation et pas simplement de l'empathie personnelle. Il répond à Mara Dobrescu que la direction n'a pas encore complètement déterminé l'emplacement de l'école mais qu'elle va essayer de rassembler plusieurs masters et écoles dans des bâtiments communs afin que les élèves de ces différentes filières puissent se rencontrer.

Laurent BIGORGNE indique que la vision des tronc communs est celle qui avait été définie par le Conseil de Direction en juin 2007. Avec Jean-Michel Carlo, il cherchera à donner le maximum de souplesse aux élèves dans les choix de tronc communs dès lors que ce sera possible et dans les choix de conférence de méthode afin de brasser les élèves. La seule contrainte, qui est importante, sera celle des emplois du temps. Mais si on excepte cette contrainte, aucune autre ne viendra brider les choix des élèves. En ce qui concerne les ateliers de sciences sociales, le souhait initial est de permettre aux élèves de suivre des enseignements qui seront irrigués par des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des intellectuels de très haut niveau sur un certain nombre de questions qui ont éclaté ou qui vont éclater dans nos sociétés, et de permettre à des praticiens qui y ont été confrontés de venir en livrer leur vision et de dire ce que la recherche et les savoirs fondamentaux ont pu ou pas leur apporter. Il est important d'avoir ce double regard des sciences sociales et de la pratique professionnelle pour que les élèves comprennent qu'il n'y a pas d'opposition entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, mais dialogue entre ces deux univers, d'où l'existence de ces ateliers. Il faudra en faire un bilan en Conseil de Direction pour voir si ce type de formule pourra être développé dans d'autres masters.

### *c) Vote*

Michel PEBEREAU propose de passer au vote des deux résolutions. Il lit la première résolution : « le Conseil de Direction décide de la création au sein de l'IEP de Paris d'une Ecole de la communication. Cette école n'a pas de personnalité juridique. Elle rassemble les activités de formation initiale liées aux métiers de la communication. L'apprentissage y sera développé au profit de tous les élèves. La formation initiale est organisée en un cursus de master de quatre semestre. Le recrutement des élèves s'opère à bac+3, pour partie au sein des candidats élèves de l'IEP de Paris issus des 1<sup>ers</sup> cycles (après un entretien d'orientation), pour partie au sein des candidats extérieurs à l'IEP de Paris. Les élèves de l'Ecole de la communication de Sciences Po sont des élèves de l'IEP de Paris. Les droits de scolarité en vigueur à l'IEP de Paris pour les diplômes propres à l'établissement sont applicables aux élèves de l'Ecole de la communication. Le diplôme délivré à l'issue de la formation, en cas de réussite des élèves, est le diplôme de l'IEP de Paris, mention communication. »

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU lit la deuxième résolution : « Le diplôme de l'IEP de Paris propose les mentions suivantes : Affaires internationales, Affaires européennes, Affaires publiques, Carrières juridiques et judiciaires, Communication, Droit économique, Finance et stratégie, Gestion des ressources humaines, Journalisme, Management de la culture et des médias, marketing, Stratégies territoriales et urbaines, Urbanisme. »

François HEILBRONN indique que l'appellation du master marketing est normalement « marketing et études ». Il demande si elle a changé.

Laurent BIGORGNE répond que c'est volontaire. La direction en a beaucoup discuté avec Jean-Marie Dru et Jean-Michel Carlo, ainsi qu'avec les enseignants du Master, et tous souhaitent rendre de la clarté aux intitulés du master. Il y aura du marketing dans l'école de la communication et il y aura des stratégies de communication dans le master de marketing, mais ils conduisent à des univers différents.

François HEILBRONN pense que c'est une très bonne chose, mais il indique que dans la maquette actuelle et dans les brochures distribuées récemment, le master s'appelait encore « marketing et études », ce qui ne veut pas dire grand-chose. Il pense que le fait de simplement l'appeler master marketing est préférable.

Mara DOBRESCU constate que le master « métiers de l'Europe » a été transformé en « Affaires européennes ». Elle demande s'il y a une justification.

Laurent BIGORGNE répond que là encore, on a recherché la clarté, sachant que l'intitulé « métiers de l'Europe » a un effet fâcheux, parce qu'il laisse à penser qu'il est le seul à conduire à des métiers européens et à des carrières européennes.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de voter sur la convention de partenariat avec l'Ecole des Arts décoratifs et sur la convention de partenariat avec l'Ecole des Beaux Arts.

La convention de partenariat avec l'Ecole des Arts décoratifs est adoptée à l'unanimité.

La convention de partenariat avec l'Ecole des Beaux arts est adoptée à l'unanimité.

Richard DESCOINGS indique que Jean-Michel Carlo, directeur de l'Ecole de la communication, a une longue expérience des différents métiers de la communication et a accepté de mettre son expérience et sa connaissance du secteur au service de Sciences Po.

Michel PEBEREAU ajoute que Jean-Michel Carlo est présent et que ceux qui souhaiteraient lui parler pourront le faire à la sortie du Conseil. Sa tâche sera délicate, parce que la question de la communication est vitale dans le monde des entreprises et que les directions de la communication sont maintenant stratégiques sur le plan des politiques externes, des politiques commerciales et des politiques internes.

## **II. DISPOSITIF TRANSITOIRE POUR L'ADMISSION A BAC+1 POUR L'ANNEE 2008**

### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que le Conseil avait adopté le principe selon lequel on ne pourrait plus se présenter à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle que dans la foulée du bac. Pour assurer une transition, il propose que ceux qui vont devenir bacheliers cette année et qui avaient prévu de s'inscrire en classe préparatoire aux grandes écoles pour préparer Sciences Po puissent se présenter en 2008 aux épreuves d'entrée à bac+1 telles qu'elles existent aujourd'hui, sachant que s'ils réussissent, ils entreront en 1<sup>ère</sup> année et non en 2<sup>ème</sup> année. Cela permettra d'organiser une transition vers le nouveau système sans porter atteinte aux espoirs des bacheliers de cette année, qui n'étaient pas prévenus de cette évolution.

### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU répond que cela lui paraît normal. Cette décision a été prise en courant d'année et il n'a pas été possible de la faire connaître suffisamment tôt pour que tous les étudiants concernés par Sciences Po puissent en tirer les conséquences sur le plan de leur propre préparation dans le courant de l'année.

Gwenolé BUCK comprend la nécessité de décaler la mise en œuvre complète du nouveau dispositif. Il demande si cela affectera la répartition entre les effectifs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle et si on maintiendra la proportion d'admis à bac+1 par rapport aux admis à bac 0. Il lui semble que ce dispositif provisoire est le résultat d'une confusion, notamment au niveau des préparations privées, qui ont pratiqué une publicité mensongère : certaines ont affirmé que suite à une décision du Conseil de Direction d'avril, l'entrée à bac+1 serait maintenue. Il demande pourquoi ces étudiants, qui auront déjà bénéficié d'une première année d'enseignement supérieur, ne pourront entrer qu'en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po. Alors que ce dispositif transitoire est censé éviter de les pénaliser, le fait de leur faire perdre une année d'enseignement supérieur les pénalise. On considère que le concours d'entrée à bac+1 ne permet pas suffisamment de valider les connaissances et les aptitudes pour leur permettre d'accéder à la 2<sup>ème</sup> année. Il ne comprend pas bien ce raisonnement, d'autant plus qu'il s'agit d'un dispositif transitoire et que l'admission en 2<sup>ème</sup> année ne serait maintenue que pour une année avant la mise en œuvre de la réforme. La nécessité de décaler la mise en œuvre d'une réforme adoptée montre qu'il faudra relancer rapidement la discussion sur la réforme globale de l'accès en 1<sup>er</sup> cycle. Cette discussion a déjà eu lieu plusieurs fois en Conseil de Direction et elle a beaucoup avancé pendant l'hiver, avec un consensus sur la mise en place d'un oral d'admission, sur la nécessité d'avancer les dates des épreuves

et sur celle de revoir les programmes et l'esprit des épreuves, afin d'atténuer les biais de sélection sociale à l'entrée. Sur la base de ces discussions, il serait important de commencer à communiquer dès maintenant sur le fait qu'il y aura une réforme, pour que les élèves et les établissements qui préparent à l'entrée à Sciences Po puissent intégrer cela dans leur réflexion. Il pense qu'il faudrait fixer un calendrier qui permettrait une discussion d'orientation en septembre et un vote en octobre si possible, ce qui permettrait de communiquer suffisamment à l'avance sur la nouvelle réforme de l'accès en 1<sup>er</sup> cycle.

Mara DOBRESCU admet également que ce dispositif est nécessaire. Elle regrette simplement qu'on doive voter une deuxième résolution aujourd'hui, alors que cette difficulté aurait pu être prévue lors du vote de la résolution supprimant l'entrée à bac+1et intégrée à cette résolution. Cela aurait permis d'éviter un certain nombre de malentendus et de communiquer plus tôt sur cette réforme. Interzaide-Fac Verte souhaite qu'à l'avenir, ce genre de changements soient votés plus tôt dans l'année et qu'ils soient définitifs. En ce qui concerne la réforme du concours à bac 0, elle souhaite également que les discussions commencent le plus tôt possible. Les réflexions étaient avancées et Interzaide-Fac Verte tient beaucoup au déplacement des épreuves en juillet ainsi qu'à l'aménagement du contenu des épreuves.

Michel PEBEREAU répond qu'il est toujours mieux de réussir du premier coup les réformes engagées. Mais il est important de ne pas être retardé par un excès de précautions au départ. Il faut toujours trouver un équilibre entre vitesse et précipitations, ce que le Conseil s'efforce de faire.

Vincent UHER annonce que l'UNI se félicite de la mise en place d'un dispositif transitoire qui correspond au dispositif qu'elle aurait souhaité pérenniser, à savoir une entrée en 1<sup>ère</sup> année avec un niveau d'études à bac+1. Mais ce dispositif transitoire était nécessaire, notamment parce que l'information circule à des vitesses différentes et que certaines préparations privées étaient au courant du dispositif avant même que le Conseil en soit saisi, ce qui était probablement un effet indirect de la concertation. Il sera intéressant de voir combien d'élèves seront intéressés par cette entrée en 1<sup>ère</sup> année à bac+1. Cela permettrait éventuellement de reconsidérer la position de Sciences Po sur la création d'un dispositif pérenne.

Michel PEBEREAU indique qu'il a entendu des inquiétudes de la part d'étudiants qui ne sont pas dans des écoles privées mais qui sont en train de passer leur baccalauréat cette année. Ils s'inquiétaient de cette évolution, sans avoir l'intention de préparer Sciences Po dans des écoles privées, mais simplement parce qu'ils souhaitaient faire une hypokhâgne. Il ne faut pas mélanger les problèmes. Sciences Po a un problème pratique, qui concerne l'ensemble des bacheliers français intéressés par Sciences Po, et pas seulement les étudiants inscrits dans des préparations privées.

Frédéric BRIGAUD indique que Nouvelle Donne trouve cette mesure provisoire normale. Il rappelle que Nouvelle Donne était en faveur d'un maintien du recrutement à bac+1, mais la majorité du Conseil a voté pour la suppression de ce recrutement. En ce qui concerne le débat plus général sur l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, Gwenolé Buck a parlé un peu rapidement de consensus sur plusieurs points. Nouvelle Donne n'est pas persuadée qu'il y ait un consensus sur le déplacement des épreuves en juin-juillet et souhaite un maintien des épreuves en septembre, ce qui permet aux élèves de se préparer pendant l'été.

Richard DESCOINGS répond à Gwenolé Buck qu'il n'y aura pas d'augmentation du nombre de places pour l'entrée à bac+1. Il rappelle que c'est une réforme sur laquelle le Conseil n'était pas complètement unanime. Sciences Po s'attendait à des réactions extrêmement violentes des classes préparatoires aux grandes écoles et éventuellement à une intervention du ministère de l'Education nationale. Il comprend le souci des uns et des autres que tout soit calé et parfaitement préparé, mais quand on choisit une fenêtre d'opportunité et qu'on prend une décision aussi lourde, l'essentiel est de faire passer la décision de principe et ensuite de se laisser la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux modes de réaction. Il se trouve qu'il n'y a pas eu de réaction du ministère et que les associations de professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles ne se sont pas manifestées de façon importante, d'autant plus que la flexibilité de Sciences Po évite de pénaliser les élèves qui sont aujourd'hui en terminale. La réforme de l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle est lourde de sens, difficile à prendre en interne et pas nécessairement très facile à faire accepter en externe. Richard Descoings pense qu'on peut tout à fait se donner un calendrier et en septembre, octobre et novembre prochain, travailler sur les épreuves d'entrée en 1<sup>ère</sup> année pour prendre

la décision en décembre 2007. La logique veut que l'application de cette nouvelle réforme commence en 2009 : on est en juin et les étudiants s'inquiètent déjà que l'information ne circule pas à temps pour le recrutement 2008. Si on adopte une réforme au cours de l'automne 2007, avec un vote en décembre, cela reculera *a fortiori* la mise en œuvre de cette réforme. Il pense qu'il faut faire attention à l'idée qu'il faut prévoir les choses très à l'avance, mais indique qu'on en reparlera au moment de la discussion sur la réforme. En ce qui concerne l'admission en 2<sup>ème</sup> année, il rappelle que la règle qui a été adoptée par le Conseil est qu'on ne peut plus se présenter à bac+1. Il a proposé de prendre une mesure de mansuétude pour les bacheliers de cette année, mais rien n'impose cela au Conseil de Direction. Si on propose cette mesure de transition, ce n'est pas un report de la réforme : les candidats reçus entreront en 1<sup>ère</sup> année parce que la réforme est définitive et que le Conseil a souhaité que l'ensemble des élèves de 1<sup>er</sup> cycle fassent l'ensemble des trois années du cycle.

Gwenolé BUCK pense qu'il serait plus logique de reporter l'application de la réforme. Il serait dans l'intérêt des étudiants de pouvoir se présenter à bac+1 sans perdre une année d'études. Les bacheliers de cette année n'ont pas été suffisamment informés de la suppression du concours à bac+1 et n'ont peut-être pas assez préparé le concours à bac 0. Même s'ils ont encore la possibilité de passer le concours à bac+1 en 2008, on peut penser que s'ils avaient su à temps qu'ils ne pourraient entrer qu'en 1<sup>ère</sup> année, ils se seraient davantage concentrés sur le concours à bac 0. On ne peut pas pénaliser les étudiants en raison de ce manque d'information. Il pense donc que pour 2008, on devrait leur permettre d'entrer en 2<sup>ème</sup> année. Une année d'études coûte cher et le fait de perdre une année peut peser sur le choix de certains étudiants. En outre, la présence en 1<sup>ère</sup> année d'étudiants ayant fait une année d'études supérieures risque de créer un sérieux décalage de niveaux des étudiants. Il a du mal à imaginer une conférence d'histoire réunissant des élèves sortant d'un bac S et des élèves ayant déjà accompli une année d'hypokhâgne. En ce qui concerne la réforme plus générale du concours, il a parlé de consensus parce qu'il lui semblait qu'il y avait un accord général, au moins sur l'oral à bac 0. En ce qui concerne l'avancement des épreuves en juin-juillet, il n'y avait peut-être pas unanimité, mais cette question avait été discutée plusieurs fois et il lui semblait qu'elle ne suscitait pas d'opposition frontale. S'il y a déjà eu de nombreuses discussions et si on pouvait commencer à avoir des discussions dès septembre, on pourrait envisager un vote en octobre pour une application dès juin 2008.

Michel PEBEREAU n'est pas tout à fait d'accord. Il n'appartient pas à une opposition frontale à quoi que ce soit, mais il a une interrogation fondamentale sur la question de savoir s'il est souhaitable ou non de laisser à des étudiants qui auraient surtout pensé à leur bac pendant l'année scolaire, par rapport à ceux qui auraient pensé à Sciences Po dès le départ, la chance d'entrer à Sciences Po en ayant des épreuves en septembre au lieu de les avoir en juillet. C'est une question importante sur laquelle il n'a pas senti de consensus particulier du Conseil de Direction. Il est important qu'on puisse en débattre. Il ne faut pas s'enfermer dans des règles trop rigides sur quelque chose d'aussi fondamental. On est en train de transformer complètement Sciences Po étape par étape, notamment en ce qui concerne son recrutement. Il est essentiel de réfléchir à chaque étape. Celle qui concerne la préparation des épreuves d'entrée en 1<sup>ère</sup> année est une question fondamentale. Il est nouveau de dire qu'on recrute les étudiants de Sciences Po sur la base de leurs connaissances au moment du baccalauréat et il n'est pas sûr d'être d'accord avec cela. De nombreux étudiants ont des problèmes de progression, ils se trouvent souvent parmi les plus modestes, et ils peuvent avoir besoin de deux mois de préparation.

Richard DESCOINGS répond à Gwenolé Buck qu'il peut comprendre l'argumentation pour le maintien du recrutement en 2<sup>ème</sup> année pour une année supplémentaire. Mais la réforme a déjà été votée par le Conseil de Direction et il s'en remet à la sagesse de celui-ci.

### c) Vote

Michel PEBEREAU lit la résolution proposée aujourd'hui : « A titre transitoire, en 2008, les épreuves d'admission à bac+1 sont maintenues. La réussite à ces épreuves permet une admission en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle de l'IEP de Paris à la rentrée universitaire 2008-2009. » Ceux qui souhaitent le déplacement de la réforme pour l'année 2008 peuvent voter contre la résolution et si celle-ci est rejetée, pour une autre résolution.

La résolution est adoptée par 18 voix pour et 5 contre.

François HEILBRONN souligne qu'après la décision qui a été prise en janvier, la communication de la part de Sciences Po n'a pas été suffisamment forte et précise à l'égard des classes préparatoires et des écoles privées. Certaines écoles privées ont joué sur ce flou. Maintenant que cette résolution a été votée, il demande s'il ne faudrait pas la diffuser systématiquement aux classes préparatoires, aux écoles privées et dans la presse étudiante, afin que l'information passe bien.

Michel PEBEREAU est d'accord.

Frédéric BRIGAUD partage l'avis de François Heilbronn. Il indique qu'un professeur de terminale de son ancien lycée, qui enseigne aussi en classe préparatoire, l'appelait régulièrement pour savoir ce qu'il en était, puisque certains enseignants affirmaient une chose et que le syndicat enseignant affirmait le contraire. Le jeu des lobbies a certainement nui à une information exacte, y compris auprès des enseignants.

Michel PEBEREAU répond que Sciences Po a donné une information exacte, mais qu'une certaine confusion a aussi été créée par le fait que cette décision est révolutionnaire. C'est une décision considérable dans l'histoire de Sciences Po et dans ses relations avec les classes préparatoires aux grandes écoles. L'hypokhâgne n'est plus un point de passage vers Sciences Po, ce qui constitue un changement énorme, puisque l'Institut était un des débouchés importants des hypokhâgnes. On ne peut que se féliciter que cette décision ait pu passer sans avoir autant d'agitation juridique que sur certaines autres décisions révolutionnaires du Conseil.

Gwenolé BUCK revient sur la question de la date du concours d'entrée. Michel Pébereau a soulevé la question de savoir si le niveau bac suffit pour préparer Sciences Po ou s'il fallait avoir une préparation supplémentaire.

Michel PEBEREAU répond qu'il n'a pas dit cela. Il a simplement explicité les raisons pour lesquelles il estime qu'il n'y a pas de consensus à ce stade.

### **III. BILAN DE L'AIDE SOCIALE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2006-2007**

#### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que comme chaque année, la direction des études et de la scolarité présente le bilan de l'aide sociale à Sciences Po pour l'année universitaire écoulée. Ce bilan a déjà été largement discuté en amont de cette séance, puisqu'un groupe de travail y a été consacré en mai dernier, ainsi qu'une séance de la Commission paritaire. Il remercie les salariés qui se sont investis tout au long de l'année, à la fois pour l'inscription des étudiants et au niveau du service d'aide sociale, pour leur efficacité, leur discrétion et leur dévouement. Il remercie également les élèves qui se sont investis dans le bon fonctionnement des instances permettant la délivrance de cette aide sociale, aussi bien dans la Commission de suivi social que dans le cadre du dialogue permanent avec les organisations syndicales sur ce sujet.

Il rappelle plusieurs points qui font l'originalité du dispositif de Sciences Po. Le premier est que tout étudiant boursier du CROUS est exonéré de droits de scolarité et reçoit un complément de bourse versé par Sciences Po et correspondant à 50% de sa bourse du CROUS. Pour certains de ces élèves, qui reçoivent du CROUS une bourse de niveau 5 d'un montant de 3 700 euros, Sciences Po va au-delà de 50% de supplément et leur permet de compter sur une bourse annuelle de 6 000 euros, ce qui leur améliore significativement leur situation. Le deuxième élément caractéristique de la politique d'aide sociale de Sciences Po est que les élèves ressortissants de l'Union européenne sont traités exactement comme les élèves français. Contrairement aux règles nationales de tous les pays de l'Union européenne, Sciences Po considère qu'un élève européen répondant aux critères donnant droit à l'aide sociale doit être aidé au même titre et dans la même mesure qu'un étudiant français. La troisième caractéristique est que le nombre de boursiers a significativement augmenté à Sciences Po depuis plusieurs années, plus que proportionnellement à l'augmentation du nombre d'élèves global à l'Institut. Sciences Po comptait

321 boursiers du CROUS en 2004 et 511 en 2006. En plus de ces boursiers, Sciences Po avait 116 élèves boursiers au mérite en 2004 (notamment ceux qui ont obtenu une mention très bien ou qui s'inscrivent dans le dispositif des conventions d'éducation prioritaire), et 209 boursiers au mérite en 2006. Au total, 720 élèves de Sciences Po ont reçu une bourse en 2006. On peut se féliciter de cette forte augmentation, qui est aussi le reflet de l'augmentation du nombre de candidats boursiers à l'entrée à Sciences Po depuis 2004. La quatrième caractéristique est que Sciences Po n'est pas seul à aider ses élèves et a su, pour un euro mobilisé à l'intérieur de l'Institut, aller chercher un euro à l'extérieur de l'Institut : du côté de l'Etat, des collectivités locales, des particuliers et des entreprises. Au total, un peu plus de 5 millions d'euros bénéficient chaque année aux élèves de Sciences Po toutes lignes confondues. C'est un point sur lequel la Cour des Comptes avait énormément insisté dans son rapport sur la gestion de l'IEP entre 1996 et 2001. Cet élément a été maintenu et Sciences Po continue à travailler en permanence pour que ses élèves bénéficient des dispositifs les plus complets. Sciences Po a beaucoup progressé dans ses discussions avec l'Agence de l'enseignement français à l'étranger pour qu'elle soutienne ses élèves de 1<sup>er</sup> cycle en régions, et a également énormément progressé dans la présentation des dossiers de bourses Eiffel auprès du ministère des Affaires étrangères. Année après année, Sciences Po est davantage pris en compte dans le cadre de procédures qui jusqu'à maintenant, étaient la chasse gardée des classes préparatoires aux grandes écoles. La dernière caractéristique marque un certain nombre d'orientations nouvelles en 2006-2007 : Sciences Po cherche à mieux couvrir un certain nombre de besoins au-delà de la politique de bourses ou des exonérations de frais de scolarité. C'est le cas des incitations créées par le Conseil pour l'inscription des élèves boursiers à la préparation en ligne de la Documentation française et c'est le cas de certains besoins pratiques. Il n'y a par exemple pas de salle informatique dans les campus en région et Sciences Po a donc décidé de prêter des micro-ordinateurs aux élèves boursiers de ces campus. Sciences Po a en outre renforcé sa politique en direction des élèves handicapés et continuera à la développer : ces élèves sont exonérés et sont aidés chaque fois que c'est nécessaire, et cette année, Sciences Po a investi à hauteur de 30 000 euros dans l'achat de matériels informatiques pour permettre à ces élèves de disposer de postes de travail réservés au sein de Sciences Po. Toujours dans le cadre de l'aide pratique aux étudiants, Sciences Po a une relation avec la Cité internationale pour le logement d'un certain nombre d'élèves boursiers ou étrangers. C'est un des points qu'il faudra travailler dans les années à venir.

#### *b) Questions et observations*

Aude VIDAL indique que l'UNEF aimerait avoir certaines précisions sur le bilan. En premier lieu, elle souhaiterait que le nombre de boursiers soit toujours ramené au nombre total d'étudiants à Sciences Po. La seule augmentation du nombre de boursiers ne dit pas forcément grand-chose sur l'évolution de l'aide sociale, puisqu'il y a aussi une augmentation des effectifs chaque année. Il serait plus parlant de pouvoir comparer les deux chiffres d'année en année. L'UNEF aimerait également avoir des données sur cinq ans. C'est fait dans le bilan pour les bourses de mérite et cela pourrait être fait pour tous les boursiers de Sciences Po. Elle souhaite également connaître plus précisément le nombre de boursiers par procédure de sélection. Ces éléments d'appréciation sont nécessaires quand on est dans une phase de démocratisation forte du 1<sup>er</sup> cycle, ce que Sciences Po tente de faire aujourd'hui grâce aux réformes du concours. Il est dommage qu'ils ne figurent pas dans le bilan de l'aide sociale. Par ailleurs, l'UNEF déplore aussi la baisse de l'aide sociale dans certains domaines. On a vu que les sommes prévisionnelles votées dans le budget n'étaient pas toujours entièrement dépensées. En outre, plusieurs problèmes se posent, notamment sur la question de l'aide à la mobilité. Elle demande pourquoi, alors qu'il y a une augmentation du nombre d'étudiants qui bénéficient d'une aide à la mobilité sur fonds propres, la somme globale versée a baissé. L'UNEF souhaite que les élus étudiants puissent participer aux commissions de l'aide à la mobilité, pour mieux connaître les critères d'attribution de cette aide et informer les étudiants. L'année à l'étranger est vraiment coûteuse et elle connaît des étudiants qui ont souscrit à des prêts importants pour la financer. Elle pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à relever le plafond de ressources des parents pour l'attribution de cette aide à la mobilité. Par ailleurs, elle constate qu'en deux ans, le nombre d'étudiants exonérés par la Commission de suivi social a été divisé par quatre. Elle pense que la Commission devrait exonérer plus d'étudiants, d'autant plus que les sommes prévues ne sont pas entièrement dépensées. Enfin, le prêt d'ordinateurs aux étudiants boursiers dans les campus en région est une excellente mesure et l'UNEF aimerait qu'elle soit étendue aux étudiants

boursiers de Paris. Les salles informatiques de Paris sont très performantes, mais elles sont souvent très occupées et il faut généralement être présent dès leur ouverture pour être sûr d'avoir une place. Elle pense que le prêt d'ordinateurs pourrait d'abord être étendu aux étudiants entrés par les CEP, puis à tous les étudiants boursiers.

Christian LEQUESNE revient sur les aides données par des partenaires extérieurs. Dans la liste de ces aides, il constate que quatre bourses sont données par des anciens : deux bourses Emmanuel Imbert et deux bourses de la section Alsace-Belfort des anciens élèves de Sciences Po. C'est assez peu si on compare ces chiffres aux bourses attribuées par des *alumni* dans d'autres institutions, par exemple les universités britanniques. Il demande s'il y a des possibilités de développement du soutien des anciens sous la forme d'aides aux étudiants.

Mara DOBRESCU souhaite revenir sur la question du logement. Elle demande combien d'étudiants bénéficient de la réservation de chambres à la Cité internationale. Interzaide-Fac Verte tient beaucoup à ce que le projet de construction d'une maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale aboutisse. Dans l'attente de cette construction, elle aimerait que Sciences Po s'implique davantage pour réserver des places afin de permettre à plus d'étudiants de bénéficier de ce type de logement. Par ailleurs, elle demande combien d'étudiants sont concernés par les bourses Emile Boutmy.

François HEILBRONN a une question qui prolonge celle de Christian Lequesne. Il constate que dans la liste des aides extérieures, la seule vraie entreprise qui accorde des bourses est l'Oréal. Il demande s'il y a des programmes pour solliciter des entreprises pour venir en soutien auprès des boursiers de Sciences Po. C'est quelque chose qui est beaucoup pratiqué dans les universités étrangères.

Vincent UHER souligne que puisque Sciences Po ne mène pas de politique fiscale autonome, sa politique sociale ne doit pas être en rupture avec la politique sociale qui existe au niveau national. L'aide sociale apportée par Sciences Po lui paraît légitime dans la mesure où elle vient récompenser le mérite des élèves entrés à Sciences Po. Il faut cependant prendre en compte le fait que la meilleure récompense du mérite est le diplôme de Sciences Po et la formation qui va avec. A ce titre, l'aide sociale doit vraiment être là pour permettre à ceux qui en ont effectivement besoin de passer leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Elle n'est pas là pour attirer les élèves à Sciences Po, alors qu'ils bénéficient, de par leur formation même, d'une situation privilégiée par rapport aux autres étudiants de l'enseignement supérieur.

Frédéric BRIGAUD revient sur la question de l'aide apportée par les anciens. Il rappelle que le directeur avait parlé d'un projet de souscription auprès des anciens. Il pense qu'il faudrait approfondir ce type de démarches. Les anciens élèves sont très disposés à débloquer des sommes, soit sur leurs réserves personnelles, soit à partir de leurs entreprises. Le bilan indique que la section Alsace-Belfort donne des bourses aux étudiants originaires de cette région. On peut se demander s'il s'agit ou non de discrimination. Enfin, il est d'accord avec l'UNEF sur l'intérêt de relever les seuils de revenus des parents pour l'attribution des aides à la mobilité internationale. Le président de la République parlait récemment des gens trop pauvres pour être riches et trop riches pour être pauvres. Il est important de cibler les catégories de population qui ne bénéficient pas des aides, ce qu'a d'ailleurs compris l'Institut puisqu'il va au-delà des seuls critères du CROUS dans l'attribution de ses bourses.

Richard DESCOINGS répond à Aude Vidal que la direction fournira les données chiffrées qu'elle a demandées. Il indique que le nombre de boursiers a augmenté deux fois plus vite que les effectifs totaux et qu'il donnera les chiffres précis. Il est d'accord sur le fait qu'il sera intéressant de voir le nombre de boursiers par procédure de sélection. Ceux qui ont suivi les débats sur la future réforme des universités ont vu qu'au plan national, l'UNEF souhaite une augmentation de 50% du montant des bourses du CROUS sur cinq ans. Sciences Po a pu jouer un rôle pionnier et a fait cela en une seule fois il y a deux ans, mais il souligne que les montants ne sont pas les mêmes. En ce qui concerne les anciens, Sciences Po a les moyens de lancer une vaste campagne de levée de fonds auprès des anciens. Tout est prêt pour cela, sauf un rescrit fiscal, c'est-à-dire l'affirmation par la direction de la législation fiscale (DLF) que les dons qui seront versés à Sciences Po seront déductibles pour leurs auteurs de l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale se pose des questions existentielles sur ce point. L'article 200 du code général des impôts prévoit que sont déductibles les dons lorsqu'ils sont versés à des établissements

d'enseignement supérieur, à des fondations reconnues d'utilité publique et à des organismes d'intérêt général à caractère scientifique se donnant pour objet la diffusion des connaissances scientifiques françaises. La DLF s'est d'abord demandé si Sciences Po était un établissement d'enseignement supérieur et ses services ont demandé au ministère de l'éducation nationale ce qu'il en était. La réponse du ministère a été positive, mais tout cela a fait perdre du temps. Le directeur de Sciences Po pense avoir convaincu la DLF que Sciences Po est bien un établissement d'enseignement supérieur agréé par le ministère de l'Éducation nationale. La DLF se demande maintenant ce qu'est la FNSP. Elle doute que cette dernière soit une fondation de recherche et s'est beaucoup demandé quel était le statut des centres de recherche : si ceux-ci avaient la personnalité juridique, cela voudrait dire que la FNSP n'est pas une fondation de recherche. Il a fallu expliquer à la DLF que ces centres de recherche n'ont pas de personnalité juridique. Ensuite, à supposer qu'on admette que la FNSP est une fondation qui fait de la recherche, la DLF demande si elle le fait à titre principal ; en effet, la FNSP gère en même temps l'IEP de Paris, ce qui, aux yeux de la DLF, indiquerait qu'elle ne fait pas de recherche à titre principal. Il a fallu expliquer qu'il y a deux personnalités juridiques distinctes et que ce qui compte est l'objet social de la FNSP. Le troisième problème est de savoir si Sciences Po est d'utilité publique. En 1945, l'ordonnance créant la FNSP mentionnait explicitement qu'elle devait être traitée comme une association d'utilité publique. Depuis, les lois adoptées par le parlement prévoient des déductions d'un côté pour les établissements d'enseignement supérieur et de l'autre côté pour les fondations de recherche. Ces lois étant postérieures à l'ordonnance de 1945, la DLF se pose la question de savoir si la FNSP peut bénéficier des dispositions prévues par ces lois nouvelles. Tout cela dure depuis un an. Sciences Po pourrait se lancer dans un appel à contributions auprès des anciens sur le simple fondement de l'analyse, mais si des anciens ayant versé des dons et demandant à bénéficier du rescrit fiscal se trouvaient en situation de contentieux avec les services fiscaux, Sciences Po perdrait toute crédibilité. Dans l'état actuel des choses, Sciences Po est soumis à la décision de la DLF et doit attendre. Richard Descoings a donc pris la décision d'écrire à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à la ministre de l'Économie et des Finances pour leur demander si la politique de l'État est d'encourager les anciens à faire des dons à des établissements comme Sciences Po, de manière à ce qu'ils ne se tournent pas en permanence vers l'État pour leur financement. Il pense que les anciens sont prêts à aider Sciences Po et que l'arsenal législatif tel qu'il existe devrait suffire, mais on a là un bel exemple des relations administratives : pour la direction du budget, il faut éviter la dépense, et pour la direction en charge de faire rentrer les impôts, il faut limiter au strict minimum l'évaporation fiscale. Richard Descoings espère que la situation sera débloquée avant la fin de l'été et que Sciences Po pourra lancer une vaste campagne de levée de fonds à l'automne. Si on peut rassurer à l'avance les futurs donateurs que ces dons bénéficieront d'une exonération fiscale, il pense que cela permettra de financer un plus grand nombre de bourses, mais aussi de la recherche et de la rénovation des bâtiments et des équipements.

En ce qui concerne les entreprises, elles aident Sciences Po de façon croissante. Certaines ont beaucoup aidé pour les expérimentations dans les lycées de Seine-Saint-Denis. En ce qui concerne le critère régional d'attribution des bourses Alsace-Belfort, il fait remarquer que la Région Rhône-Alpes attribue deux bourses à des étudiants de Sciences Po venant de cette région. Il est assez classique que les gens qui ont une compétence limitée choisissent ceux à qui ils donnent des bourses. Depuis longtemps, la Région Rhône-Alpes a un programme remarquable de bourses d'aide à la mobilité, qui est réservé à ses étudiants.

Gwenolé BUCK remarque que dans le cas de la Région Rhône-Alpes, il s'agit de dépenses publiques, ce qui n'est pas le cas pour la section Rhône-Alpes des anciens Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que si le public peut le faire, les particuliers peuvent *a fortiori* le faire.

Aude VIDAL pense que la raison pour laquelle une région peut limiter ses aides aux étudiants qui en sont originaires est que leurs parents sont contribuables dans cette région. Ce n'est pas le cas d'une association des anciens.

Richard DESCOINGS répond qu'ils ont le droit d'aider les jeunes générations de leur région.

Michel PEBEREAU souligne que parce que c'est de l'argent privé, il peut être donné à qui on veut.

Gwenolé BUCK pense que c'est un problème pour Sciences Po.

Richard DESCOINGS souligne que les étudiants qui ont reçu ces bourses sont très contents.

Michel PEBEREAU ajoute que si des personnes privées décident de donner des bourses à certains étudiants selon les critères qu'elles décident, ce n'est pas le problème de Sciences Po et c'est au bénéfice des étudiants.

Gwenolé BUCK pense qu'il faut alors sortir ces bourses du cadre de l'aide sociale de Sciences Po. Il demande ce qui se passerait si une entreprise décidait de donner des bourses à des étudiants à condition qu'ils viennent ensuite travailler chez elle.

Richard DESCOINGS répond que sa stratégie consiste à ce que le plus grand nombre possible d'étudiants de Sciences Po soient aidés pour faire des études. S'il faut distinguer dans le document ce qui relève des aides financières publiques et ce qui relève des aides financières privées, il est prêt à faire cette distinction. En ce qui concerne le logement, le soutien aux étudiants est très important. La situation concernant la construction d'une maison des étudiants de Sciences Po s'est dégradée. Le directeur de Sciences Po est allé à la Mairie de Paris avec le représentant de la Cité internationale. L'adjoint au maire de Paris en charge de l'urbanisme a fait observer que les parcelles qui sont constructibles à la Cité internationale sont des parcelles dont la Ville de Paris est copropriétaire. Or la politique de la Ville de Paris est de construire pour les étudiants du logement social. Sciences Po est d'accord avec cette politique, mais la Cité internationale ne veut pas construire de logements sociaux dans son enceinte. Maintenant, il n'y a donc plus seulement un désaccord entre la Cité internationale et Sciences Po, mais entre la Cité internationale et la Ville de Paris. Sciences Po doit revoir l'adjoint au maire pour étudier les autres possibilités de logement. En ce qui concerne le nombre de places réservées aux étudiants de Sciences Po, il indique qu'il fournira ce chiffre.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il est supérieur à 100 : les élèves des CEP ont un droit de logement de deux années à la Cité internationale et un certain nombre d'élèves internationaux y sont également, mais généralement pour des périodes plus courtes. En ce qui concerne les aides à la mobilité, il attire l'attention sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces aides, qui sont passés de 354 à 419, et sur l'augmentation du budget total consacré à ces aides grâce à la progression des fonds de l'Etat, des institutions européennes et des collectivités locales. La commission qui attribue ces aides fait attention aux différentiels de niveau de vie entre les destinations. Le soutien n'est pas du même ordre pour un élève se rendant en Inde et pour un élève partant à Londres. Un nombre de plus en plus important d'étudiants se rendent dans des pays en développement, où le coût de la vie est moins élevé. Sciences Po accompagne aussi ces élèves, mais plutôt sur des points comme le billet d'avion, dont le prix reste élevé quel que soit le niveau de vie du pays de destination. Il fait remarquer que dans le cadre de cette aide, Sciences Po pourrait valoriser les frais de scolarité que les élèves de Sciences Po n'ont pas à acquitter dans un bon nombre d'universités partenaires. On pense souvent aux universités anglo-saxonnes, dont les frais de scolarité sont très élevés, mais un établissement comme l'université de São-Paulo coûte 18 000 euros par an et quantité d'universités indiennes et latino-américaines ont des droits de scolarité beaucoup plus élevés que ceux de Sciences Po. Sciences Po ne valorise pas cela, mais il ne faut pas oublier que les places dans ces universités ont été obtenues grâce à la politique internationale conduite par Sciences Po.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote sur l'approbation du bilan. Il précise que ce n'est pas une approbation politique, mais une approbation factuelle.

Un élu étudiant demande si un manque d'approbation reviendrait à mettre en cause l'action des gens qui ont mené cette politique.

Richard DESCOINGS répond que ce vote est la vérification par le Conseil que la direction met effectivement en œuvre les décisions qui ont été prises.

Michel PEBEREAU répond que c'est parce qu'il faut un vote explicite et parce que ce document a été mis à jour.

Gwenolé BUCK veut vérifier que l'approbation ne signifie pas que les élus sont d'accord avec l'ensemble du bilan.

Michel PEBEREAU le confirme.

Richard DESCOINGS ajoute que la direction n'utilisera pas un vote favorable pour dire que l'UNEF est en faveur des droits de scolarité.

*c) Vote*

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 29 MAI 2007**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Marthe POMMIE souhaite aborder la politique des langues, qui est une question majeure pour les étudiants de Sciences Po. L'UNEF a fait de nombreuses interventions au sein du Conseil sur cette politique des langues, mais les avancées sont faibles, voire inexistantes, ce qui montre bien la position de la direction sur cette question. L'UNEF estime que cette politique est une aberration pour des étudiants dont le directeur affirme qu'ils doivent maîtriser plusieurs langues. Elle rappelle qu'en Commission paritaire, on avait indiqué qu'à partir de l'année prochaine, les étudiants ayant un niveau 3 en anglais auraient la possibilité de suivre une deuxième langue.

Christian LEQUESNE demande au directeur des informations sur le débat autour de l'autonomie des universités. Il souhaite savoir quel est l'état d'esprit des présidents d'université.

Vincent UHER souhaite qu'un groupe de travail puisse se réunir sur la question des tronc communs, afin de voir à quel point on pourrait les adapter en fonction des masters.

Richard DESCOINGS ne sait pas si la politique des langues à Sciences Po est une aberration. C'est une question extrêmement sérieuse et elle sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Direction. Il est d'accord pour la création d'un groupe de travail sur les tronc communs.

En ce qui concerne la réforme des universités, les enjeux sont connus de tous les acteurs depuis longtemps. En premier lieu, il y a ce qui relève du législatif, qui est important mais qui n'est pas l'essentiel. C'est important parce qu'il faut assurer un exécutif à la fois plus stable, plus uni et plus responsable qu'aujourd'hui, ce qui fait à peu près consensus. Là où il y a un désaccord entre l'exécutif d'un côté et la CPU et les organisations syndicales étudiantes de l'autre, c'est sur les modalités d'élection des présidents. Le projet de loi actuel prévoit que le président d'université est élu par le Conseil d'Administration. Ce dernier comporte 20 sièges. Sur ces 20 sièges, il y a sept personnalités qualifiées qui ne participent pas à l'élection du président, ce qui signifie que pour être élu, un président doit disposer de sept voix sur treize au sein du Conseil d'Administration. Il y a un fort décalage entre les souhaits des présidents d'université et les organisations syndicales étudiantes et l'état actuel du projet de loi.

La deuxième question est de savoir si la loi, lorsqu'elle sera adoptée, s'appliquera à l'ensemble des universités, même si on prévoit une progression de l'entrée dans le système en fixant une date butoir, ce qui est la position de la CPU, ou si on laissera les universités libres d'entrer dans le nouveau système. Il précise que dans le nouveau système, les modalités de gouvernement des universités s'appliqueront à toutes les universités. Ce qui peut être à options et qui est l'objet de la discussion est le transfert des

compétences de l'Etat vers les universités en ce qui concerne le budget global, la masse salariale et la maîtrise du foncier et de l'immobilier. En l'état actuel du projet, il est prévu que des universités pourront ne pas entrer dans le nouveau système. La CPU et les organisations étudiantes ne sont pas d'accord sur ce point.

La troisième question est la plus importante. L'objectif est une profonde réforme des universités. Les principales réformes nécessaires sont une réforme du 1<sup>er</sup> cycle, une réforme des conditions d'études, de travail et de financement des étudiants, et une réforme de l'orientation professionnelle. Un élément important du projet de loi est l'affirmation que les universités ont pour mission de se préoccuper de l'insertion professionnelle des étudiants. globalement, il y a un décalage qui est compliqué à gérer pour tout le monde : le gouvernement souhaiterait faire adopter en juillet une loi qui aura essentiellement pour objet de modifier les conditions d'organisation du fonctionnement des universités. Les organisations syndicales étudiantes ne sont pas contre, mais elles souhaitent une réforme globale et voudraient que dans le même temps, il y ait une discussion sur l'augmentation des moyens, la réforme du 1<sup>er</sup> cycle et la réforme du statut d'étudiant. Le dernier CNESSER s'est mal passé et une organisation étudiante a fait appel au président de la République, qui la recevra demain.

Gwenolé BUCK ne souhaite pas revenir sur l'opposition de l'UNEF à certains points de cette réforme et sur la présentation de Richard Descoings, qui était neutre et à laquelle il souscrit. Mais Sciences Po est parfois cité en exemple comme un établissement qui a beaucoup d'autonomie, ce qui est vrai. Mais la loi proposée va au-delà de ce qui se fait à Sciences Po et prévoit par exemple des possibilités de sélection entre le 1<sup>er</sup> cycle et le master, ce qui ne se fait pas à Sciences Po à l'exception de l'école de journalisme. Cette réforme, sous couvert d'autonomie, prévoit aussi un renforcement et une déresponsabilisation de l'exécutif universitaire, dans la mesure où elle propose des Conseils d'Administration restreints à 20 personnes et où les étudiants n'auraient que 3 représentants. L'UNEF s'oppose à l'absence totale de dialogue social à l'occasion de la mise en place de cette réforme, qui doit être votée pendant l'été, quand les étudiants seront absents. Il était prévu que les propositions faites par les organisations syndicales étudiantes soient prises en compte, mais ce n'est pas le cas dans le projet de loi.

Michel PEBEREAU souligne que c'est son sentiment. Quand on compare Sciences Po aux universités, il faut faire une comparaison globale. Pour ce qui est de la sélection entre le 1<sup>er</sup> cycle et le master dans les universités, il rappelle que les universités ne sélectionnent pas à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, alors que Sciences Po le fait. Il faut prendre globalement les établissements quand on veut les comparer.

La séance est levée à 10h15.